

Rapport n°6

Accunsentu per a cunvenzione di l'ogettivi è di i mezi 2023-2025 inde u quattru di l'attività è a programmazione pedagogica di « A Casa di e Scienze di Bastia »

Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 dans le cadre des activités et programmation pédagogique d' «A Casa di e Scienze di Bastia»

Depuis son ouverture en février 2020, et malgré les interruptions liées à la crise sanitaire de la COVID-19, A Casa di e Scienze n'a cessé de proposer une offre culturelle scientifique ambitieuse, suscitant un vif intérêt tant de la part du public que des différents partenaires associés.

En effet, c'est avec le soutien financier de la Collectivité de Corse sur la période 2020-2022, qu'A Casa di e Scienze a progressivement développé une programmation de qualité, attirant un nombre croissant de visiteurs et d'établissements scolaires insulaires.

A ce jour, l'objectif de la commune est de poursuivre, par le biais de la signature d'une convention d'objectifs et de moyens 2023-2024-2025, le développement de la structure en proposant une vaste programmation d'activités, des expositions éclairantes sur les sujets sociétaux et des événements liés à la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI).

Le budget prévisionnel relatif au fonctionnement de A Casa di e Scienze est estimé, pour la période 2023-2024-2025 à 1 077 400 € HT.

Elle peut bénéficier d'une aide de la Collectivité de Corse à hauteur de 46,2 % de la dépense éligible selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Fonctionnement (dont RH)	1 077 400 €	CDC - Convention d'objectifs et de moyens 2023-2024-2025 activités et programmation pédagogique	497 920 €	46,2 %
		Ville	549 480 €	51 %
		Recettes entrées	30 000 €	2,8 %
TOTAL Dépenses	1 077 400 €	TOTAL Ressources	1 077 400 €	100%

En conséquence, il est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens « activités et programmation pédagogique 2023-2025 A Casa di e Scienze di Bastia » (jointe en annexe) avec la Collectivité de Corse.
- D'approuver le plan de financement tel qu'indiqué ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements correspondant et signer les documents s'y rapportant.